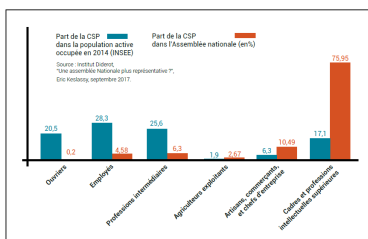


<https://www.fakirpresse.info/de-l-air-a-l-assemblee>



De l'air à l'Assemblée !

- Le Journal - Dossiers -



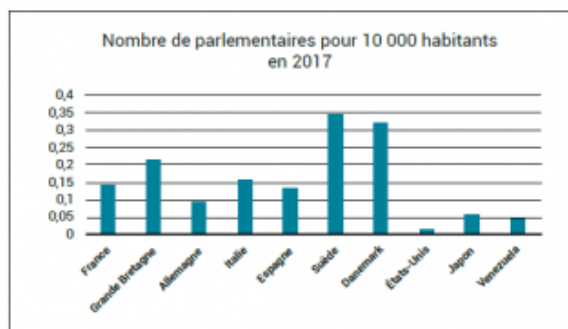
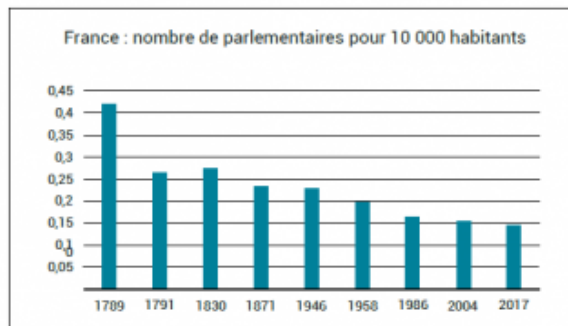
Date de mise en ligne : mardi 29 janvier 2019

Copyright © Journal Fakir - Tous droits réservés

Pour un plan d'embauches

Ils étaient 577 députés, déjà, le 20 juin 1789, à se réunir dans la salle du Jeu de Paume, à prêter le serment « *de ne jamais se séparer, et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides* ».

Ma conviction, c'est que le député est un service public de proximité. Les citoyens doivent pouvoir le rencontrer, l'interpeller. Et mon souhait va à en augmenter le nombre, ou à confier un véritable rôle aux suppléants. Afin de mieux travailler, tant autour des textes de lois qu'auprès des gens.



Pour un mandat révocable

C'est une mesure, présentée lors de ma campagne, et que je me suis appliquée à moi-même : « *Mon mandat sera révocable. Si 25 % des électeurs de la circonscription pétitionnent contre moi, s'ils m'ont élu et que pourtant mes positions à l'Assemblée ne les représentent pas, je démissionnerai. Je remettrai mon mandat en jeu.* »

On imitait, ici, des cantons suisses, des États américains, des pays d'Amérique du Sud.

Et on était un peu plus précis dans notre programme : « Ce mandat ne sera révocable ni durant la première année (on vient d'être élu), ni durant la dernière (l'élection en fera fonction). »

On assistait, mardi 12 juin, à l'Université Picardie Jules-Verne, pour préparer ce dossier, à une conférence-débat : « Le Parlement affaibli ? » Et Charles-Edouard Sénac, prof de droit constitutionnel, eut ce propos : « Ce qui serait vraiment positif, en terme de représentativité devant les électeurs, ça serait la révocabilité en cours de mandat. »

Pour une parité sociale

Le vendredi 28 juillet 2017, dans l'Hémicycle, je défendais un amendement « *pour une parité sociale* ».

M. François Ruffin : J'ai beaucoup entendu parler de la représentativité de la société civile à l'Assemblée. Dans un article, Luc Rouban du centre d'études de la vie politique française - le CEVIPOF - démontre qu'il y a aujourd'hui dans cette assemblée 0,2 % d'ouvriers et 2,8 % d'employés. Par ailleurs, il montre que 53 % des députés actuels appartiennent aux classes supérieures, ce qui est également mon cas sur le plan éducatif, taux qui monte à 70 % dans le groupe REM.

L'enquête conclut : « *La nouvelle Assemblée reflète assez fidèlement la fracture sociale qui traverse la France* ».

puisque les députés LREM sont issus des élites sociales, tout comme les députés LR, alors que seuls les députés de La France insoumise, du Parti communiste ou du Front national sont issus des catégories populaires. »

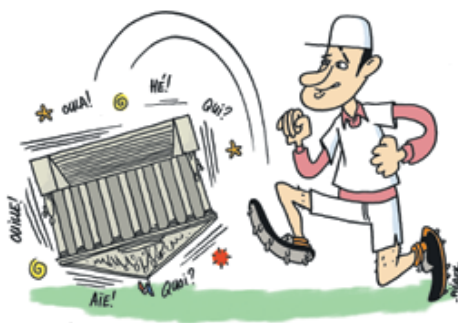
(Exclamations sur plusieurs bancs des groupes REM et MODEM.)

Mme la présidente : Laissez M. Ruffin terminer, s'il vous plaît !

M. François Ruffin : Vous avez fait entrer une part de la société civile dans cette assemblée, notamment les TPE, les artisans et les commerçants, ce qui est une bonne nouvelle. Mais vous ne pouvez pas prétendre que vous êtes la société civile !

Mme la présidente : Merci, monsieur Ruffin, nous vous avons entendu !

Mme Sandra Marsaud : Nous avons peut-être été salariés auparavant !



M. François Ruffin : Je voudrais revenir sur la question de la parité sociale. (Exclamations sur certains bancs.) Quand on sait que 50 % de la population est représentée à l'Assemblée nationale par 2,8 % des députés, je m'autorise à prendre deux minutes pour en reparler. Je pense en effet que c'est un gros problème quand la représentation nationale apparaît à ce point comme une « irreprésentation » ! Ce n'est pas un crime que d'appartenir à cette classe, mais ne pas avoir conscience du fait que la majorité d'ici est en réalité une minorité dans la société nous conduit à glisser sur une pente qu'on méconnaît.

J'ai une proposition pour aller contre cette tendance. Le fait qu'il y ait autant de femmes dans cette assemblée est le fruit d'une loi. On a voulu la parité de genre. On devrait souhaiter aller vers une parité sociale. S'il y a 22 % d'employés dans la population active du pays, on devrait en avoir au moins 11 % parmi les candidats aux Législatives dans le pays. Si cela ne se fait pas naturellement, que cela se fasse sous contrainte !
(Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)